

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 SEPTEMBRE 2016

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 11 juillet 2016

- | | |
|---|---------------------|
| 1 - Extension du réseau d'assainissement : Proposition de validation du projet finalisé, du budget prévisionnel et lancement de l'appel d'offre | <i>Délibération</i> |
| 2 - Rétrocessions dans le domaine public communal : régularisation administrative suite à enquête publique | <i>Délibération</i> |
| 3 - Maison Guibert : Proposition de validation de vente | <i>Délibération</i> |
| 4 - Montée en débit : point d'information | |
| 5 - Bilan estival 2016 | |
| 6 - Déchets : mise en place de bornes enterrées | |
| 7 - Site internet : présentation du projet de nouveau site | |
| 8 - Maison Mandret : point sur l'avancement du projet d'aménagement | |
| 9 - Déclarations d'Intention d'Aliéner | <i>Délibération</i> |
| 10 - Questions diverses | |

Secrétaire de séance : TEILLET Sonia

Étaient présents : CHABOT Fabrice, VIOLLEAU Stéphane, FERRE Isabelle, BOSSARD Francis, TEILLET Sonia, BEJARS Muriel, GROLLIER Jocelyne, MANDRET Michel, MENARD Gaël, MIGNE Bertrand, MONNEREAU Thierry, METAIS Jean-Claude, PINGUET Jean-Luc, GIRAUDEAU Clotilde, COURANT Nicolas, COURANT Frédéric, PIERRET Jimmy.

Etaient absents excusés : BATY Laurent (pouvoir donné à CHABOT Fabrice), HEURION Ludmila (pouvoir donné à PINGUET Jean-Luc), SOUDAIN Maryse (pouvoir donné à BOSSARD Francis), MENU Michèle (pouvoir donné à VIOLLEAU Stéphane), BONNIN Sylvie (pouvoir donné à FERRE Isabelle).

Absent : RAFFIN Stéphane

M. le Maire introduit cette séance plénière en faisant un premier bilan positif de la période estivale. Sur le plan des événements tout d'abord avec des animations de qualité autour des mercredis de l'été, de l'exposition de photos en plein air et de la fête des vieux métiers même si pour cet événement, le conseil municipal s'était réuni afin d'évaluer la question du maintien du feu d'artifice au vu du drame de Nice. Le renforcement du dispositif de sécurité et la forte mobilisation des élus et bénévoles a alors permis de d'organiser cette fête.

Du point de vue touristique la saison 2016 semble être globalement stable par rapport à l'année précédente et il est à noter le climat serein, sans incivilités, au sein de la commune.

1. Extension du réseau d'assainissement : Sollicitation de subventions et lancement de l'appel d'offre

M. le Maire rappelle qu'il s'agit d'un budget annexe de la commune et que ce projet d'extension de réseau Rue de l'auzance et Rue du Fief dôme a fait l'objet d'une étude de zonage et enquête publique.

M. Francis Bossard indique que le démarrage des travaux est prévu en décembre. Il s'agit d'un réseau collecteur en pente jusqu'à la chaudronnerie ainsi que Rue du fief dôme sur 780 m linéaire pour 26 maisons existantes et 6 à venir. Ce programme permet de reprendre la quasi-totalité des habitations qui sont actuellement identifiées comme disposant d'un dispositif d'assainissement non conforme. Cette question est désormais primordiale car un système défaillant fait non seulement courir un risque sanitaire mais est également un frein important lors d'une vente.

Bien que les travaux soient principalement en bas-côté, ce programme entrainera des perturbations sur la RD 387 qui sera vraisemblablement sous alternat pour une bonne partie du chantier.

M. le Maire précise également que le délai pour se raccorder est de 2 ans sauf pour ceux qui ont obtenu un PC récent. Ils viennent obligatoirement d'installer un assainissement autonome conforme. Ils ont alors 10 ans pour se raccorder.

Interrogé par M. Nicolas courant sur le financement de cette opération, M. le Maire indique qu'il sera autofinancé et qu'une subvention sera sollicitée près de l'Agence de l'Eau.

Tel que demandé par Mme Clotilde Giraudeau, M. Francis Bossard expose qu'il sera appelé une taxe de raccordement. Par la suite les riverains se verront facturer une part assainissement sur leur facture d'eau. Il est cependant à noter que l'assainissement collectif reste beaucoup moins onéreux que l'assainissement individuel.

M. le Maire indique que sur les 4 petites communes qui intégreront la communauté d'agglomération, l'île d'Olonne a le taux de raccordement le plus élevé. Il ne restera ensuite qu'une trentaine de dispositifs non collectifs sur plus de 1000 maisons.

Notre station d'épuration devra également être refaite dans les années qui viennent car elle connaît une surcharge principalement estivale.

Le conseil municipal valide ce programme, décide de solliciter des subventions de l'Agence de l'Eau et programme le lancement de l'appel d'offre à l'UNANIMITE.

2. Rétrocession dans le domaine public communal : régularisation administrative

M. le Maire indique qu'il s'agit d'un dossier d'alignement datant de 1992 lié à une enquête publique sur cette voie qui a été dénommée chemin des vanneaux puis Rue des Hérons. Ce plan d'alignement détermine la limite entre les propriétés privées et ce qu'il est nécessaire de rétrocéder pour les espaces publics. L'emprise de cette voie ayant été définie depuis plus de 20 ans et annexée au PLU, il s'agit désormais de finaliser ce dossier par la régularisation administrative des actes.

L'avis des domaines qui a été sollicité indique une valeur de 21 €/m² sur ces portions. Ce sont 3 propriétaires qui sont concernés par cette situation et des contacts sont actuellement en cours.

M. Nicolas Courant interroge sur les superficies de terrain ainsi frappés d'alignement et de la perte que cela représente pour les propriétaires. M. le Maire précise que les superficies concernées vont de 100 m² à 270 m². Aucune clôture ne sera à reprendre et que cette contrainte étant connue depuis 1992, les propriétaires sont informés.

D'autre part, M. le Maire rappelle que le lotissement des Sauniers a été accordé et réalisé sans poteaux incendies mais avec une dérogation pour le puisage d'eau de la rivière en cas de besoin. Certains habitants inquiets de cette situation l'ont par ailleurs interpellé sur cette question. L'implantation des poteaux, pour être aux normes, nécessite l'extension du réseau existant jusqu'à la rue des vanneaux via la rue des Hérons. La signature des actes de cession permettra également de faire aboutir cette demande de sécurisation.

Le conseil municipal à l'UNANIMITE mandate M. le Maire pour finaliser les cessions liées au plan d'alignement de la Rue des Hérons et signer les actes correspondants.

3. Maison 3 Rue du Pré Neuf : vente

M. le Maire rappelle que le conseil municipal avait validé au mois de juin dernier la vente de la maison dite « maison Guibert » située 3 rue du Pré Neuf du fait de l'absence de projet liés à ce bâtiment mais également au besoin de financement d'autres projets communaux. Les deux agents immobiliers indépendants de la commune (IAD et SAFTI) avaient alors été mandatés.

M. le Maire rappelle que le projet de création d'un logement social avait un temps été imaginé puis écarté du fait du coût de rénovation trop important.

Une proposition issue d'IAD au prix demandé de 80 000 € net vendeur est aujourd'hui soumise au conseil municipal avec une partie de terrain de 683 m². Il s'agira également d'intégrer une clause qui rappellera que l'acheteur prend possession d'un bien situé à proximité immédiate de la salle du Pré Neuf et qu'il en accepte les éventuelles contraintes, même si celles-ci seront considérablement réduites du fait de l'isolation acoustique mise en place sur le bâtiment.

Le conseil municipal (sans M. le Maire qui ne rend pas part au vote) valide à l'UNANIMITE cette cession au prix 80 000 € net vendeur. Le dossier sera confié à une étude notariale locale pour une signature avant le 31 décembre 2016.

4. Montée en débit : point d'information

M. Francis Bossard rappelle qu'une réunion publique s'est tenue début juillet afin d'informer les habitants du bourg et de la Burelière qui sont concernés par la tranche de travaux en cours. Il recommande avant tout à chaque Islais concerné d'aller sur le site internet degrouptest.com afin d'identifier la façon dont chacun pourra être desservi. C'est une démarche individuelle qui est à faire car l'éligibilité est déterminée par la distance entre la ligne individuelle et l'armoire de desserte. A moins de 900 m la personne concernée pourra bénéficier de VDSL et à plus de 900 m elle bénéficiera de l'ADSL.

M. Stéphane Violleau rappelle que l'accès au haut débit nécessite surtout d'avoir une box adaptée et que dans la majorité des cas ce sont les installations privées ou les ordinateurs qui posent problèmes. Il est impératif que chacun prenne contact avec son opérateur pour faire le point sur sa situation individuelle. La mairie ne gère ni ce dossier ni le réseau. Elle fait le relais pour que les riverains soient informés. Le premier interlocuteur est « Vendée Numérique » qui coordonne ce programme au niveau départemental. Il met également en garde sur la distinction à faire entre fibre et haut débit. La fibre est uniquement gérée par des opérateurs privés et n'est absolument d'actualité pour la commune de l'Île d'Olonne.

5. Bilan estival 2016

M. le Maire indique qu'il n'a pour le moment que des chiffres temporaires mais ils préfigurent une saison stable par rapport aux années précédentes.

La journée du patrimoine qui s'est déroulée hier a également permis d'accueillir les nouveaux arrivants avec une dizaine de familles qui ont bénéficié d'une visite musiquée suivie d'un verre de l'amitié en Mairie. A ce propos, M. le Maire remercie Mme Ludmila Heurion qui, avec les membres de la commission et les bénévoles, a permis à cette journée d'avoir lieu. Sur les 5 sites ouverts au public ce sont 700 à 720 personnes qui ont assisté aux visites.

L'exposition photographique de plein air a également été une réussite. Elle a attiré des promeneurs tout au long de l'été même si leur nombre n'est pas véritablement quantifiable.

M. le Maire précise alors à propos de l'église qu'il a pris connaissance du résultat du diagnostic qui avait été demandé afin de faire un état des lieux précis des travaux à réaliser. Ce dossier sera présenté en commission mais il en ressort trois difficultés principales à prendre en considération rapidement : les vitraux qui sont à déposer et remettre en état, la poutre porteuse entre nef et transept qui présente des dégradations mais également la toiture. Le clocher est globalement en bon état même si les supports de la toiture présentent des zones de rouille qu'il faudra traiter.

Enfin, M. le Maire indique que l'Office de Tourisme sera transféré à la Communauté d'agglomération qui va être titulaire de l'activité touristique qui va regrouper 1 Office de Tourisme et 3 bureaux. Ce sont en tout 40 salariés qui sont concernés. M. le Maire rappelle qu'il souhaite maintenir le développement du tourisme mais de façon modérée car certains projets, en particulier dans les marais, pourraient être inappropriés. Ce sont aujourd'hui majoritairement des exploitations qui sont globalement bien entretenues et protégées. L'écologie doit s'intégrer dans la politique et le développement doit aussi être mesuré dans ce domaine. La commune bénéficiera également de nouveaux axes en matière de politique culturelle.

Mme Clotilde Giraudeau précise avoir été interrogée sur la possibilité de proposer un marais à poisson ouvert pour des journées de pêche. M. le Maire indique que la problématique de ce type d'activité est avant tout le coût de fonctionnement avec l'entretien et la gestion

6. Maison « Mandret » : point sur l'avancement du projet

M. Stéphane Violleau rappelle que le permis de construire a été déposé et est en cours d'instruction. La commission sécurité et accessibilité a d'ores-et-déjà émis un avis favorable. Il précise qu'il a organisé une rencontre avec les artisans locaux (maçonnerie, ouvertures, plomberie et électricité) pour cette rénovation car le budget prévisionnel est inférieur à 25 000 €. Il rappelle également qu'il s'agit d'une rénovation à minima avec le partenariat des associations qui seront utilisatrices et les services techniques communaux qui procéderont à la démolition. M. Stéphane Violleau confirme qu'il lui a semblé indispensable de sauvegarder cet ensemble non seulement pour le patrimoine de la commune mais également de par sa localisation. Une partie est occupée par l'association TGV avec sa collection habits traditionnels et l'autre partie sera utilisée par les associations pour leurs événements et réunions. Le démarrage des travaux est programmé fin novembre ou début décembre.

7. Déclarations d'Intention d'Aliéner

Le conseil municipal, par 21 voix POUR, M. le Maire ne participant pas au vote, décide de renoncer d'user de son droit de préemption urbain pour les biens suivants :

- A 1175, AN 205 : Terrains - Le fief du quart
- AN 201 : Terrain - Le fief du quart
- AN 204 : Terrain - Le fief du quart
- AH 329, AH 330 : Terrains - Rue du puits jouet
- AO 229 : Habitation + terrain - 10 Rue de la Brardière
- AL 195, AL 297p : Terrain - Impasse des plies
- AH 214 : Bâtiment + Terrain - Zone des Bajonnières
- AA 301 : Habitation + terrain - 14 Rue Georges Clémenceau
- AO 381 : Habitation + terrain - 5 Allée des Chardonnerets
- AN 225 : Habitation + terrain - 15 Rue des Echasses
- AM 304, AM 307 : Habitation + terrain - 4 Chemin de Roche Pie/ 1
Rue des Mouettes

8. Questions diverses

- Mercredis de l'été : M. Stéphane Violleau précise que le bilan sera présenté lors du prochain conseil municipal
- Fête des vendanges 14 et 15 octobre 2016 : M. Stéphane Violleau présente l'organisation de cet évènement en partenariat avec TGV, le comité des fêtes et la fanfare. Les classes de CE des 2 écoles vont partir dans les vignes à Brem et les tous petits chez des particuliers. Le samedi proposition de vendage dans les vignes avec « casse-croute ». Un chapiteau sera installé place de la mairie où auront lieu différentes animations et un colloque sur l'histoire des vendanges. Le soir un repas traditionnel des vendanges sera proposé.
- Communauté d'agglomération : M. le Maire précise que l'adhésion à la communauté d'agglomération fera l'objet d'un vote lors du prochain conseil municipal. Il indique également ne pas avoir souhaité organiser de réunion publique avant que les aspects financiers entre autres ne soient confirmés. Il s'avère en effet que les chiffres annoncés préalablement ne soient plus d'actualité avec une disparition de la dotation de solidarité après quelques années. D'autre part, l'instruction des ADS sera nécessaire pour 9 à 10 000€ par an. Enfin des discussions sont en cours quant au transfert de l'assainissement et du budget correspondant.

La séance levée à 23h.